



erreur lors des demandes aux prudhommes

Par **seb544**, le 15/11/2012 à 18:53

Bonjour

Je viens de recevoir la convocation devant le bureau des conciliations, et plusieurs erreurs apparaissent au niveau de mes demandes.

J ai précisé a mon syndicat que je ne contestais pas le licenciement et il a demande des DI pour rupture abusive du contrat.

J ai demandé des DI pour défaut de visite medicale ainsi que des indemnites de trajet jamais percues , et aucun n apparait sur la convocation.

J ai donc demande aux PH s il fallait refaire une demande ecrite et on m a repondu que c etait inutile, que je rectifierai directement en conciliation.

La ou est ce que mon employeur recoit une copie des demandes ou juste une convocation ?

S il a connaissance des demandes il va forcément preparer sa defense en fonction de ces dernieres alors que risque t il de se passer ? Peut il demander un report d audience le jour meme ?

M merci d avance pour les reponses , mon conseiller est injoignable

Par **P.M.**, le 15/11/2012 à 19:09

Bonjour,

De toute façon, au niveau de la conciliation, il n'y a pas de plaidoirie mais uniquement une recherche d'accord sans possibilité de renvoi...

Il sera toujours temps de modifier vos demandes, ce que vous pouvez faire à tout moment en concertation avec le défenseur syndical...

Par **seb544**, le 15/11/2012 à 19:32

Ok merci de la reponse .

J espere juste que mon conseiller sera joignable demain (je vais le tuer :-)

Par **P.M.**, le **15/11/2012** à **19:43**

C'est peut-être pour ça qu'il est injoignable...